

Monde-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 JUILLET 1866.

Entre les rues Beauville et Conti.

G. F. WEISS & Co.

PROPRIETAIRES-GERANTS

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI MATIN 20 JUILLET

Par la suite des affaires et des opérations, nous sommes obligés de suspendre momentanément la publication de ce journal, et de nous occuper de nos affaires personnelles. Nous espérons que nos lecteurs nous pardonneront cette interruption, et que nous pourrons leur offrir bientôt un journal aussi intéressant que celui que nous leur avons donné jusqu'à présent.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPARTS TRANSMIS A LA BARRILLE

Grand meeting de la Convention

Discours de Blair et de Paulson.

Présidence de Montgomery Blair.

Deux Présidents et deux Vice-Présidents.

GUERRE CIVILE AU NORD.

Le séquestre de l'armement.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE du 20 JUILLET 1866.

Baromètre à 7 heures du matin 30.0

Thermomètre à 7 heures du matin 75.0

à midi 85.0

à 5 heures du soir 80.0

à 8 heures du soir 75.0

à 11 heures du soir 70.0

à 1 heure du matin 65.0

à 4 heures du matin 60.0

à 7 heures du matin 65.0

à 10 heures du matin 70.0

à 1 heure du soir 75.0

à 4 heures du soir 80.0

à 7 heures du soir 85.0

à 10 heures du soir 90.0

à 1 heure du matin 95.0

à 4 heures du matin 100.0

à 7 heures du matin 105.0

à 10 heures du matin 110.0

à 1 heure du soir 115.0

à 4 heures du soir 120.0

à 7 heures du soir 125.0

à 10 heures du soir 130.0

à 1 heure du matin 135.0

à 4 heures du matin 140.0

à 7 heures du matin 145.0

à 10 heures du matin 150.0

à 1 heure du soir 155.0

à 4 heures du soir 160.0

à 7 heures du soir 165.0

à 10 heures du soir 170.0

à 1 heure du matin 175.0

à 4 heures du matin 180.0

à 7 heures du matin 185.0

à 10 heures du matin 190.0

à 1 heure du soir 195.0

à 4 heures du soir 200.0

à 7 heures du soir 205.0

à 10 heures du soir 210.0

à 1 heure du matin 215.0

à 4 heures du matin 220.0

à 7 heures du matin 225.0

à 10 heures du matin 230.0

à 1 heure du soir 235.0

à 4 heures du soir 240.0

à 7 heures du soir 245.0

à 10 heures du soir 250.0

à 1 heure du matin 255.0

à 4 heures du matin 260.0

à 7 heures du matin 265.0

à 10 heures du matin 270.0

à 1 heure du soir 275.0

à 4 heures du soir 280.0

à 7 heures du soir 285.0

à 10 heures du soir 290.0

à 1 heure du matin 295.0

à 4 heures du matin 300.0

à 7 heures du matin 305.0

à 10 heures du matin 310.0

à 1 heure du soir 315.0

à 4 heures du soir 320.0

à 7 heures du soir 325.0

à 10 heures du soir 330.0

à 1 heure du matin 335.0

à 4 heures du matin 340.0

à 7 heures du matin 345.0

à 10 heures du matin 350.0

à 1 heure du soir 355.0

à 4 heures du soir 360.0

à 7 heures du soir 365.0

à 10 heures du soir 370.0

à 1 heure du matin 375.0

à 4 heures du matin 380.0

à 7 heures du matin 385.0

à 10 heures du matin 390.0

à 1 heure du soir 395.0

à 4 heures du soir 400.0

à 7 heures du soir 405.0

à 10 heures du soir 410.0

à 1 heure du matin 415.0

à 4 heures du matin 420.0

à 7 heures du matin 425.0

à 10 heures du matin 430.0

à 1 heure du soir 435.0

à 4 heures du soir 440.0

à 7 heures du soir 445.0

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.

AVIS JUDICIAIRES.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Comité exécutif central d'Etat.